Rupture de stock en médicaments : l'intérêt du patient avant tout…

Compte Test - 2013-08-11 19:20:00 - Vu sur pharmacie.ma

Dans un point d'information daté du 9 août 2013(1), l'Agence Nationale de Sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM-France) a déclaré que des mesures ont été prises pour remédier aux problèmes d'approvisionnement des patients en LÉVOTHYROX®. Ce médicament à base de lévothyroxine, permet à près de 3 millions de patients français souffrant dans leur majorité d'hypothyroïdies, de normaliser leur taux en hormones thyroïdiennes.

En effet, depuis que cette agence a été informée par le laboratoire Merck Serono des difficultés d'approvisionnement affectant plusieurs dosages de sa spécialité LÉVOTHYROX®, l'ANSM a pris des mesures pour minimiser l'impact de cette pénurie.

D'une part, la distribution des stocks disponibles a été contingentée afin d'assurer une répartition équitable sur tout le territoire français. D'autre part, et à titre dérogatoire et temporaire, l'ANSM autorise les pharmaciens à délivrer un générique à la place du LÉVOTHYROX®, y compris lorsque la mention «Non substituable» figure sur l'ordonnance. Le pharmacien doit néanmoins, informer le médecin traitant pour parer à d'éventuelles fluctuations du taux des hormones thyroïdiennes qui pourrait être conséquentes à cette substitution.

En parallèle à ces deux initiatives, d'autres mesures ont été prises pour permettre aux patients de s'approvisionner, à titre gracieux, de médicaments à base de lévothyroxine, notamment en puisant dans les stocks des pharmacies hospitalières et dans un stock d'une spécialité importée spécialement par Merck Serono d'Italie.

En prenant de telles mesures, l'ANSM a pris à bras le corps une problématique qui touche de plus en plus de pays. Les origines de ce genre de pénuries sont multiples(2) et tous les stades de la Supply chain (Chaîne de fourniture du médicament) de la prévision de la consommation à la dispensation aux patients peuvent êtres concernés.

Ce problème qui devrait interpeller tous les intervenants du secteur de la santé au Maroc, a été débattu le mardi 18 décembre 2012 à Casablanca lors d'une table ronde organisée par le conseil de l'Ordre des Pharmaciens Fabricants et Répartiteurs qui s'est déroulée en présence des responsables de la Direction du Médicament et de la Pharmacie.

Malgré la promulgation de textes juridiques (3) dans le but de garantir un approvisionnement optimal en médicaments au Maroc, sur le terrain on ne peut que déplorer certaines ruptures récurrentes obligeant le patient à faire le tour de toutes les pharmacies en espérant y trouver un médicament dont il ne peut s'en passer. Pire, le pharmacien comme le médecin sont dans l'incapacité d'informer les patients sur l'imminence d'une rupture de stock d'un médicament et encore moins sur la date prévue pour sa mise à nouveau sur le marché.

Le cas de la rupture de stock du LEVOTHYROX® en France et l'implication effective de l'ANSM pour venir en aide aux patients devrait nous inciter à mener une profonde réflexion pour optimiser le contrôle des stocks de médicaments et particulièrement ceux ne disposant pas d'alternatives thérapeutiques. La publication de listing de médicaments en rupture de stock ou retirés du marché par la direction du médicament et de la pharmacie, devrait permettre aux professionnels de la santé de prendre les mesures nécessaires pour mettre nos malades à l'abri de ce dysfonctionnement pouvant, parfois, mettre leur vie en danger.

(1) Point d'information de l'ANSM du 8 août 2013 (www.ansm.sante.fr)

(2) ACADÉMIE NATIONALE DE PHARMACIE : Compte rendu de la séance thématique « Médicaments : Ruptures de stocks, ruptures d'approvisionnement »- Mercredi 20 mars 2013

(3) Loi 17-04, Arrêté n°263-02 du 12 juin 2002, loi n° 009-971 du 12 octobre 1971 et Circulaire n° 140DMP/00 du 11 septembre 2012

Pharmanews n°200: Lien